

Commune de Sonchamp

Première déclaration de projet et mise en compatibilité du POS



Site de la Hunière

Évaluation environnementale



Mai 2016

SOMMAIRE

1. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	3
1.1. BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS	3
1.1.1. <i>Espaces protégés ou inventoriés</i>	3
1.1.2. <i>Faune, flore et habitats</i>	5
1.1.3. <i>Trame verte et bleue, continuités écologiques</i>	8
1.2. POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX	8
1.2.1. <i>Effet de serre, qualité de l'air</i>	8
1.2.2. <i>Climat local</i>	8
1.2.3. <i>Qualité des eaux</i>	8
1.2.4. <i>Pollution des sols</i>	10
1.3. DECHETS	11
1.4. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	12
1.4.1. <i>Eaux souterraines et superficielles</i>	12
1.4.2. <i>Extraction de matériaux</i>	13
1.4.3. <i>Energie</i>	13
1.4.4. <i>Consommation d'espace péri-urbain</i>	14
1.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	15
1.5.1. <i>Risques naturels</i>	15
1.5.2. <i>Risques technologiques</i>	16
1.6. CADRE DE VIE	16
1.6.1. <i>Paysage</i>	16
1.6.2. <i>Nuisances</i>	17
1.7. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	17
2. MESURES COMPENSATOIRES ET INDICATEURS DE SUIVI	18
2.1. MESURES COMPENSATOIRES	18
2.2. INDICATEURS DE SUIVI	18
3. RESUME NON TECHNIQUE	20
4. MANIERE DONT L'EVALUATION A ETE EFFECTUEE	25
4.1. SOURCES DOCUMENTAIRES	25
4.2. METHODOLOGIE	26

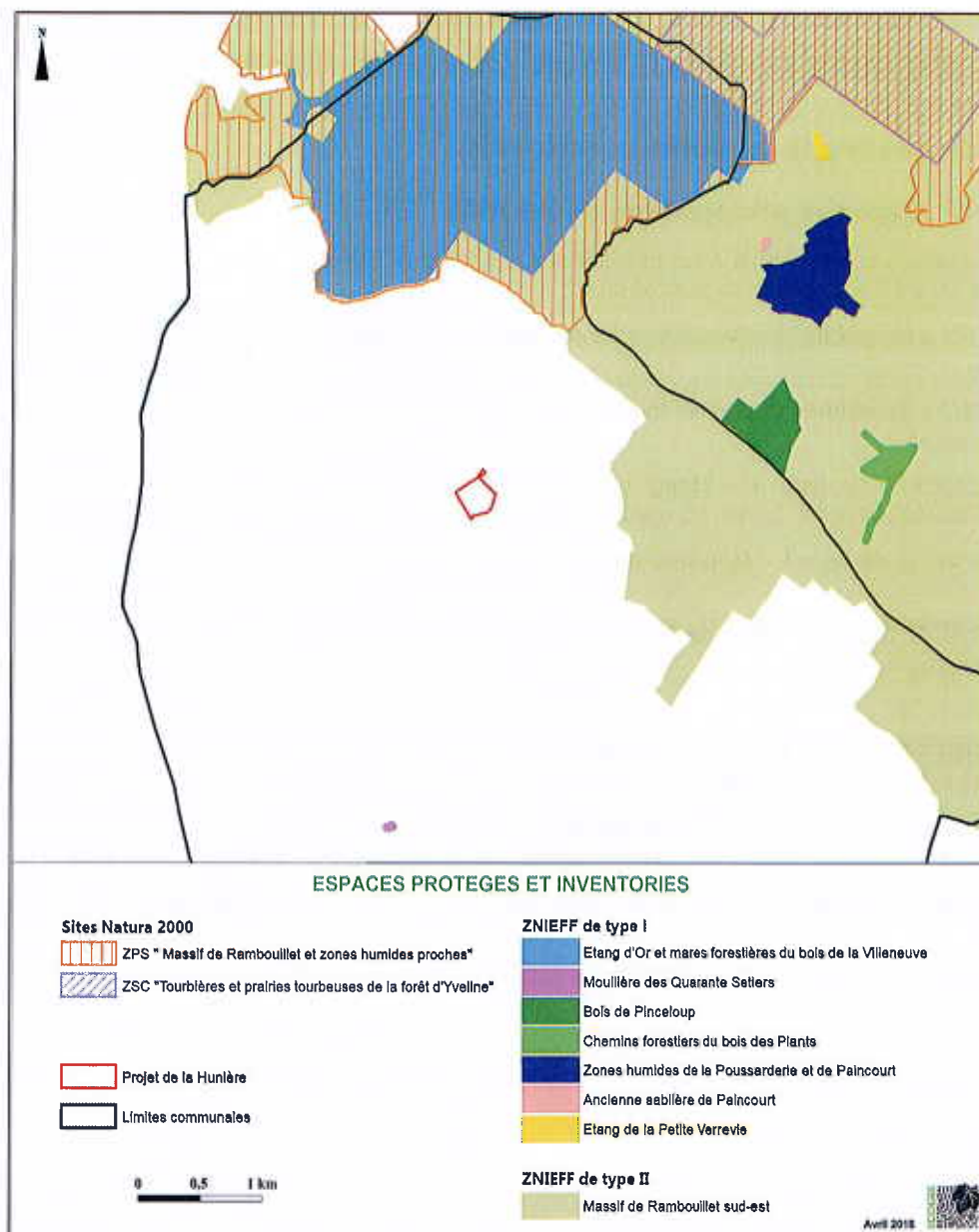
1. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1. Biodiversité et milieux naturels

1.1.1. Espaces protégés ou inventoriés

Aucun site protégé ou inventorié n'est présent sur le site de la Hunière, mais deux sites Natura 2000 et plusieurs ZNIEFF sont présents à proximité :

- La ZPS « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR1112011) située à 1,3 km au nord.
- La ZSC « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (FR1100803) située à 3,6 km au nord-est.
- La ZNIEFF de type I « Etang d'Or et mares forestières du bois de Villeneuve » (n° 110030049) située à 1,6 km au nord.
- La ZNIEFF de type I « Mouillère des Quarante Setiers » (n° 110001449) située à 2,5 km au sud.
- La ZNIEFF de type I « Bois de Pinceloup » (n° 110020250) située à 2 km à l'est.
- La ZNIEFF de type I « Chemins forestiers du bois des Plants » (n° 110020251) située à 3 km à l'est.
- La ZNIEFF de type I « Zones humides de la Poussarderie et de Paincourt » (n° 110001452) située à 2,6 km au nord-est.
- La ZNIEFF de type I « Ancienne sablière de Paincourt » (n° 110001451) située à 2,8 km au nord-est.
- La ZNIEFF de type I « Etang de la Petite Verrerie » (n° 110030059) située à 3,6 km au nord-est.
- La ZNIEFF de type II « Massif de Rambouillet sud-est » (n° 110001445) située à 1 km au nord et à l'est.



Les espèces et les habitats ayant présidé à la nomination des deux sites Natura 2000 sont les suivants :

ZPS Massif de Rambouillet et zones humides proches	ZSC Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline
<p><u>Espèces d'intérêt communautaire :</u></p> <p>A021 – Butor étoilé <i>Butaurus stellaris</i> A022 – Blongios nain <i>Isobrychus minutus</i> A026 – Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> A027 – Grande Aigrette <i>Egretta alba</i> A029 – Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i> A072 – Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> A073 – Milan noir <i>Milvus migrans</i> A081 – Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> A082 – Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> A084 – Busard cendré <i>Circus pyrgus</i> A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> A119 – Marouette monctuée <i>Porzana porzana</i></p>	<p><u>Habitats d'intérêt communautaire (* et prioritaire) :</u></p> <p>3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetoneanajuncetea 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition 4030 – Landes sèches européennes 6230* – Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur des substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentales) 6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)</p>

A131 – Échasse blanche *Himantopus himantopus*
 A132 – Avocette élégante *Recurvirostra avosetta*
 A176 – Mouette mélanocéphale *Larus melanocephalus*
 A196 – Guifette moustac *Chlidonias hybrida*
 A197 – Guifette noire *Chlidonias niger*
 A193 – Sterne pierregarin *Sterna hirundo*
 A224 – Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 A229 – Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*
 A236 – Pic noir *Dryocopus martius*
 A238 – Pic mar *Dendrocopos medius*
 A246 – Alouette lulu *Lullula arborea*
 A338 – Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages planitaires et des étages montagnard à alpin
 7140 – Tourbières de transition et tremblantes
 7230 – Tourbières basses alcalines
 9130 – Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
 9180* – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acetion
 9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*
 91D0* – Tourbières boisées
 91E0* – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

Espèces d'intérêt communautaire :

1042 Leucorrhine à gros thorax *Leucorrhinia pectoralis*
 1083 Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*
 1096 Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
 1166 Triton crêté *Triturus cristatus*
 1321 Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
 1831 Flûteau nageant *Lurionium natans*
 6199 Écaille chinée *Euplagia quadripunctaria*

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur le site de la Hunière.

Aucune espèce d'intérêt communautaire et aucun habitat d'espèce d'intérêt communautaire n'est présent sur le site. Les habitats du site sont constitués d'espaces verts urbains très entretenus, ils ne sont pas favorables à la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire.

Aucune incidence sur l'état de conservation des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire de ces deux sites Natura 2000 n'est à prévoir. Les habitats des ZNIEFF présentes sur la commune et à proximité sont très différents de ce qui est observé sur le site de la Hunière. L'aménagement de ce site n'aura pas d'incidence sur ces ZNIEFF.

1.1.2. Faune, flore et habitats

Les habitats présents sur le site de la Hunière sont très artificialisés. Outre les zones imperméabilisées par les bâtiments et les parkings, le site est couvert d'une pelouse de type espace vert urbain. Cette pelouse est entretenue régulièrement et est composée d'espèces végétales communes telles que la Pâquerette, le Pissenlit, le Plantain lancéolé ou la Renoncule rampante. La pelouse est parsemée d'arbres d'essences horticoles qui ne présentent pas de grands intérêts écologiques.



Site de la Hunière

Les espèces animales sont peu présentes sur le site avec quelques espèces d'Oiseaux communs mais néanmoins protégés (Pinson des arbres, Mésange charbonnière et Fauvette à tête noire). Le Lièvre fréquente également le site.

Aucune zone humide n'est présente sur le site de la Hunière.

Le site présente peu d'intérêt écologique. Son artificialisation et son entretien régulier ne sont pas favorables à une riche biodiversité.

Dans le POS, des plantations sont identifiées comme étant à protéger. Elles sont situées en bordure ouest et nord du site de la Hunière et concernent également les espèces horticoles de la partie est du site.



L'aménagement du site conservera la plupart de ces plantations mais certaines seront supprimées. Cela concerne essentiellement des alignements d'arbres en bordure des places de parking actuelles et quelques arbres d'essences horticoles.

Le projet définit au plan de zonage une bande de 10 m de large en bordure de site d'« éléments végétaux repérés » dont l'abattage ou l'arrachage est soumis à replantation en quantité et qualité équivalente (article 13 du règlement). En pratique, la grande majorité des arbres implantés en limite sera conservée.

La conservation de la plupart des arbres du site permet de maintenir une biodiversité commune, bien que peu riche, sur le site de la Hunière. Les arbres qui seront supprimés ne présentent pas d'intérêt écologique.

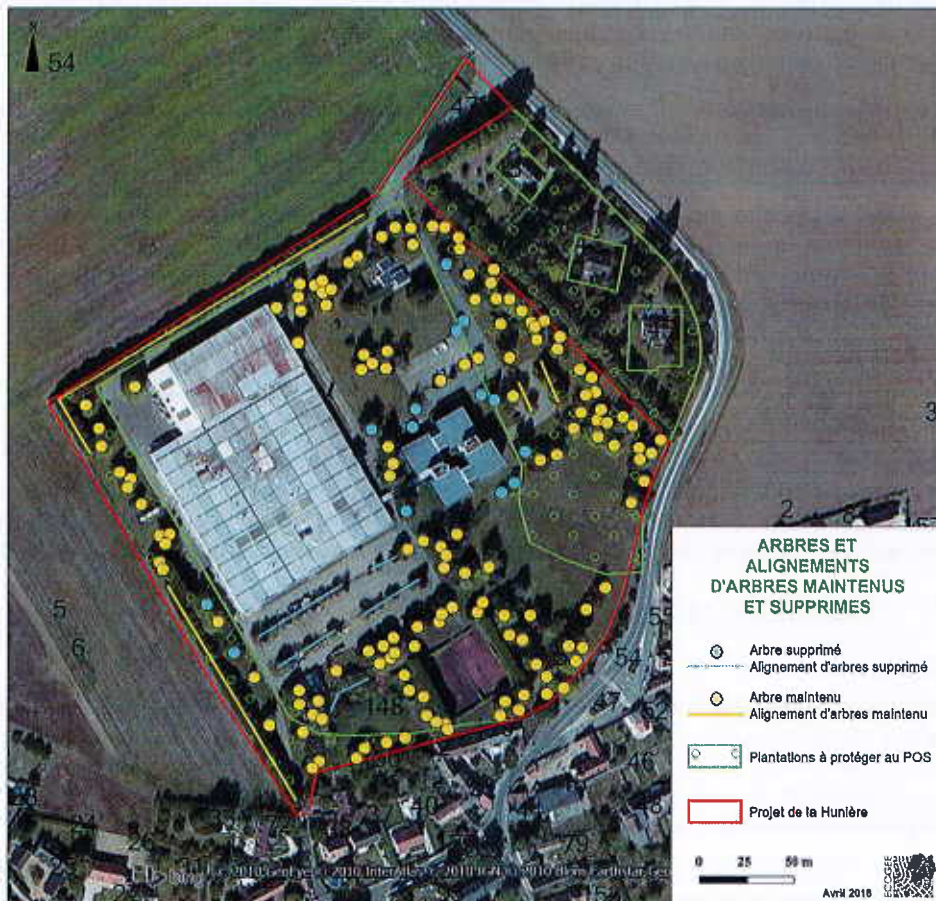


Alignement de Tilleuls conservé



Alignements d'arbres non conservés

La carte ci-dessous localise ces arbres et alignements d'arbres qui seront supprimés. A noter que cette information est tirée du plan de masse prévisionnel, il pourra y avoir quelques changements entre le projet actuel et le projet final.



L'aménagement du site n'aura donc pas d'impact significatif sur la faune, la flore et les habitats naturels. La biodiversité sera par ailleurs améliorée grâce à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts.

1.1.3. Trame verte et bleue, continuités écologiques

Le site de la Hunière se trouve en dehors de la trame verte et bleue communale. Les réservoirs de biodiversité les plus proches sont situés à 1 km au nord et au sud et correspondent au massif forestier de Rambouillet. Les corridors des différentes sous-trames sont également absents du site de la Hunière. Le Plan du Parc a néanmoins identifié une tête de bassin versant prioritaire à plusieurs centaines de mètres à l'est du site.

L'aménagement du site de la Hunière n'aura pas d'incidence sur la trame verte et bleue locale.

1.2. Pollution et qualité des milieux

1.2.1. Effet de serre, qualité de l'air

Le projet de la Hunière est destiné à accueillir à terme 115 logements, pour environ 290 nouveaux habitants. Le site est à 3 km du centre bourg, qui regroupe la plupart des services, commerces et équipements collectifs ; cela risque d'induire une augmentation des déplacements en voiture et des émissions polluantes (gaz à effet de serre, notamment) liées aux transports.

Cependant, le site de la Hunière va bénéficier du projet de renforcement de la ligne de bus. À terme, l'actuelle ligne de car devrait être renforcée par une ligne express Rambouillet-Dourdan, les arrêts seront situés entre autres à Greffiers, La Hunière et le bourg desservis par les cars toutes les heures voire tous les quarts d'heure, en heure de pointe.

D'autre part, le projet de liaison douce reliant la Hunière au bourg permettra de diminuer les trajets en voiture. Enfin, le maillage de liaisons douces qui maillera l'ensemble du projet sera accroché aux chemins communaux voisins favorisant ainsi les déplacements à pieds et vélo.

La mise en œuvre du projet induira une légère augmentation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, qui sera probablement modérée grâce aux transports en commun, à la future liaison douce La Hunière – Le Bourg et l'accroche du réseau de liaisons douces du projet aux chemins ruraux voisins.

1.2.2. Climat local

L'urbanisation future liée au projet de la Hunière n'est pas susceptible de porter atteinte au climat local (pas de modifications de la topographie, pas de déboisements, ni implantation d'immeubles de grande hauteur...). Le site choisi pour cette urbanisation future ne présente pas d'inconvénients du point de vue du climat local. Il est relativement abrité des vents dominants de Sud-Ouest grâce à la partie sud-ouest du hameau de la Hunière et aux grands arbres implantés en limite, qui jouent un rôle de brise vent.

1.2.3. Qualité des eaux

Eaux superficielles

Le site du projet se trouve dans le bassin versant de la masse d'eau superficielle « la Rémarde » (code FRHR97-F46-0410), avec un objectif de bon état écologique en 2021 ; l'objectif de bon état chimique est fixé pour 2015. Le fossé de la Hunière, sans écoulement permanent, d'une longueur de 4 km, rejoint la Rémarde au lieu-dit les Chênes Secs. C'est ce fossé qui reçoit les effluents de la station d'épuration de la Hunière, située à l'est du hameau.

La qualité de la Rémarde est suivie à la station de Saint-Cyr-sous-Dourdan. En 2013, l'état écologique, l'état biologique et l'état physico-chimique étaient moyens (3). Les données 2014 et 2015 ne sont pas encore disponibles.

La station d'épuration de la Hunière a une capacité de 500 eq. Hab., les filières de traitement sont : Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge). Le SAGE Orge-Yvette cite cette station comme devant faire l'objet « d'une étude d'incidence à réaliser ». Le compte-rendu du bilan 24 h réalisé en juin 2014 indique que les rendements épuratoires sont bons sauf pour le phosphore et que la conformité du rejet est respectée.

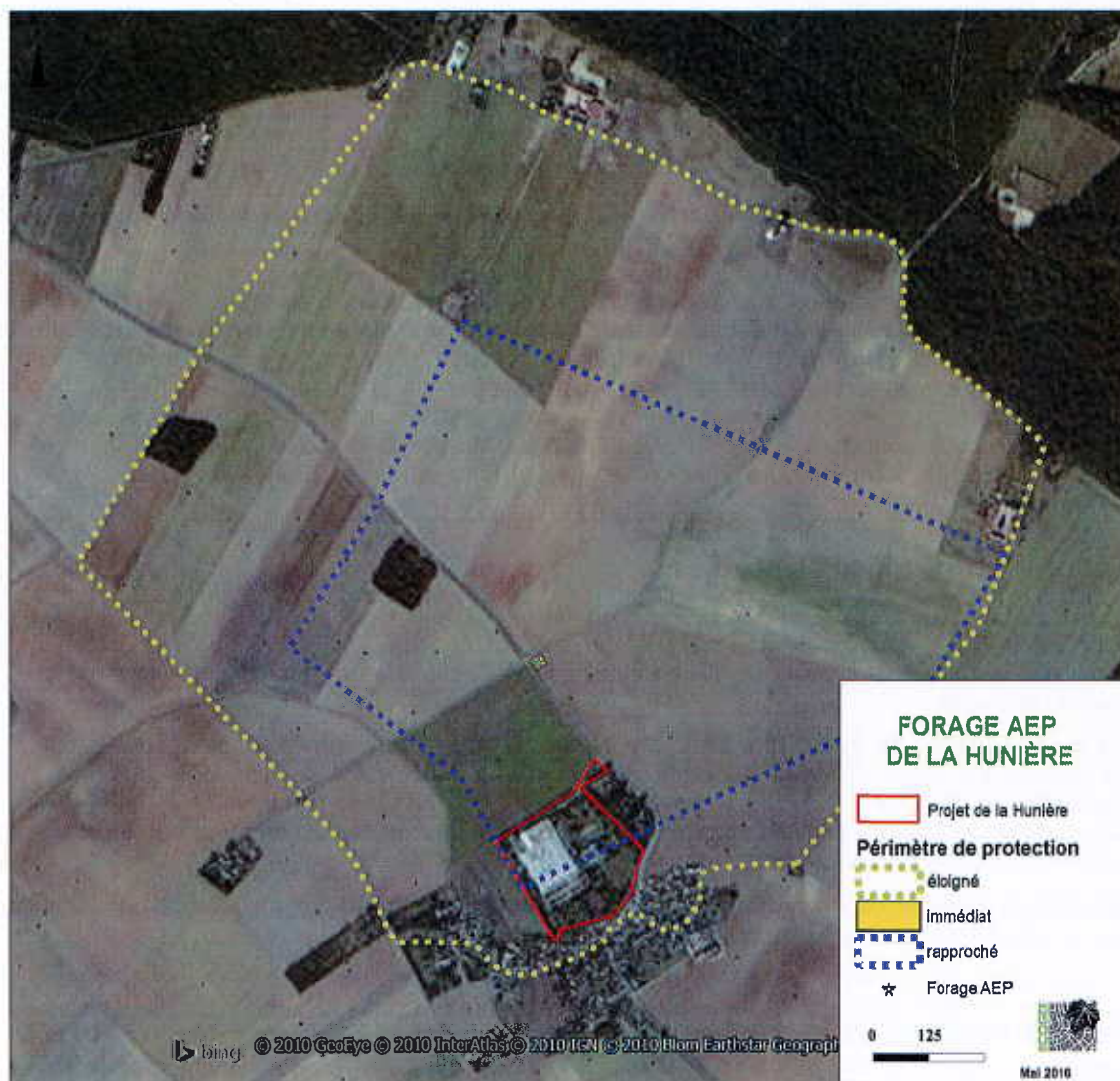
Les futures habitations du projet seront toutes raccordées à cette station d'épuration, dont la marge de capacité est suffisante (charge entrante de 166 eq. Hab. en 2014).

Eaux souterraines

Le hameau de la Hunière se situe au droit de deux masses d'eau souterraine (MESO) :

- Les Calcaires tertiaires libres de Beauce (FRGG092)
- L'Albien-Néocomien captif (FRHG218), en dessous.

Un forage AEP est situé près du site du projet (à environ 300 m) : le forage de la Hunière, d'une profondeur de 47,80 m, qui capte l'aquifère des sables de Fontainebleau. Le prélèvement d'eau et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de l'ouvrage ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 3 mars 2008. Le site du projet de la Hunière se situe en partie dans le périmètre de protection rapproché du captage (voir carte), mais il se situe en aval hydraulique par rapport au captage (source : rapport de l'hydrogéologue agréé, puits 218.5X.0002 à Sonchamp, 1983, disponible sur <http://infoterre.brgm.fr/>).



Parmi les prescriptions applicables dans ce périmètre rapproché (article 9 de l'arrêté), on peut citer celles susceptibles de s'appliquer au projet :

- Les nouveaux forages sont interdits
- Les excavations supérieures à 4 m sont interdites
- Le stockage des hydrocarbures doit se faire dans des enceintes à double enveloppe
- Les habitations doivent être reliées au réseau d'assainissement collectif.

La banque du sous-sol ne répertorie aucun ouvrage sur le site du projet proprement-dit, trois puits privés sont recensés dans le hameau, côté sud. Un forage de recherche d'hydrocarbures rebouché se situe au nord-est (voir carte). Le log géologique validé (source : infoterre) indique qu'à cet endroit la couche d'Argiles à meulière de Montmorency n'a que 2 m d'épaisseur au dessus des formations perméables du Calcaire d'Etampes et des Sables et Grès de Fontainebleau. La nappe captée est donc **vulnérable** au droit du site du projet.



La mise en œuvre du projet n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles, les habitations seront raccordées à la station d'épuration du hameau. L'aquifère des sables de Fontainebleau capté pour l'AEP est vulnérable, du fait d'une faible protection superficielle. Le dossier loi sur l'eau qui sera constitué lors du permis d'aménager devra énoncer les précautions à prendre lors du chantier, en particulier vis-à-vis du risque de pollution par les hydrocarbures (carburant des engins) et lors de l'édification des fondations, afin de préserver la qualité des eaux souterraines. Après mise en œuvre du projet et moyennant le respect des prescriptions liées au périmètre rapproché, il n'y aura aucune incidence sur les eaux souterraines.

1.2.4. Pollution des sols

La Base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, répertorie un site sur la commune de Sonchamp, la Société Nationale de Revalorisation (SNR) situé à la Chaudière, en limite est du territoire communal.

Lors de l'inspection du 22 octobre 2012, il a été constaté que la mise en sécurité du site telle que décrite à l'article 512-39-1 du code de l'environnement a été menée à terme grâce à l'intervention de l'ADEME. Le rapport de fin de travaux de l'ADEME du 13 mars 2013 fait état que les travaux ont été réalisés de manière satisfaisante et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir la réalisation de nouvelles opérations sur le site.

Sauf élément nouveau, **ce site n'appelle plus d'actions de l'inspection des installations classées** (source : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>).

La fiche Basol indique en outre qu'aucun impact direct lié à l'exploitation du site sur les eaux souterraines n'a été constaté. Les campagnes de prélèvement des eaux de la nappe souterraines au droit du site réalisées au niveau de 3 piézomètres en 2010 ont montré l'absence de dépassement par rapport aux valeurs limites de référence de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

La Base de données Basias (inventaire historique des sites industriels et activités de service) répertorie 7 sites sur la commune de Sonchamp, dont un est situé sur le site du projet.

Il s'agit de Metal Concept (de 1999 à 2012), anciennement Mapegaz industrie S.A. (de 1991 à 1999), anciennement Mapegaz S.A. (de 1976 à 1991). La fiche Basias (rédigée en 1997) indique comme dernière activité (Metal concept) l'usinage de robinetterie industrielle pour les installations de gaz et de pétrole. Les produits utilisés ou générés par l'activité sont répertoriés ci-dessous :

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site				
Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
1	C21	Pigments, Peintures, Encres et Colorants		
1	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	60	
1	D17	Polychlorobi et tri phényles (PCB, PCT, Dioxines, Furanes)		

La fiche mentionne notamment en 1987 l'existence d'un transformateur aux PCB et en 1990 une lettre de mise en demeure d'évacuer des fûts (environ 20 fûts d'huile de coupe et de diluants à peinture usagés stockés à l'air libre depuis mi-novembre 1989).

La dernière activité exercée au moment de la fermeture de l'usine est la fabrication de mobilier de bureau. L'entreprise relevait de l'inspection des installations classées et a fait l'objet, à ce titre, d'une dernière inspection le 05/02/2013.

En 2014, une étude historique et documentaire afin de connaître les contraintes environnementales du site a été menée. La visite de site a mis en évidence la présence de trois cuves de fuel, dont deux neutralisées au sable et une vide mais exploitable, associée à une chaufferie en sous-sol du bâtiment de bureaux, et d'un transformateur électrique. L'ensemble des bâtiments présente un bon état général. Le site est clôturé et accessible par le nord-est. Le site est surveillé et ne présente aucune activité.

L'étude historique a mis en évidence que le site a été occupé par des champs avant la configuration actuelle. L'usine est apparue en 1976 et s'est agrandie en 1980. L'activité de l'usine mise en évidence concernait le travail mécanique des métaux, du traitement de surface notamment le dégraissage et des applications de peinture. Ces activités étaient soumises à autorisation et ont fait l'objet d'une cessation d'activité. Le site est actuellement sans activité et surveillé. D'après un rapport émis par KCE Environnement et réalisé le 26 juin 2012, un diagnostic de pollution des sols a été réalisé dans le cadre de la cessation d'activité du site. **Ce rapport met en évidence l'absence de pollution au droit des zones investiguées.**

Concernant le site de la Hunière, compte tenu de l'étude historique et documentaire afin de connaître les contraintes environnementales réalisée en 2014, seule la réalisation d'investigations sur les sols est recommandée à proximité des cuves et zones de dépotage identifiées, de l'atelier et de l'ancien transformateur.

1.3. Déchets

La collecte des déchets est assurée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Rambouillet.

Les compétences de gestion des déchèteries et du traitement sont assurées par le SITREVA, qui regroupe 5 syndicats primaires, 235 communes pour 316 399 habitants.

La collecte des ordures ménagères, des emballages, du verre est assurée en porte à porte.

Pour les autres déchets, les habitants se déplacent vers les déchèteries de Saint Arnoult en Yvelines ou Rambouillet.

Les ordures ménagères sont incinérées dans l'unité de valorisation énergétique d'Ouarville (Eure-et-Loir). La chaleur issue de cette combustion est utilisée pour produire de l'électricité.

Les emballages sont acheminés sur le centre de tri de Rambouillet où ils sont mécaniquement et manuellement séparés. Les Emballages Ménagers Recyclables sont intégralement recyclés. Les déchets non recyclables (erreurs de tri des habitants) sont également séparés et éliminés dans l'usine de valorisation énergétique.

Par ailleurs, le projet de la Hunière va générer des déchets de démolition en quantité importante. Depuis le 1er mars 2012, les maîtres d'ouvrages ont pour obligation de **réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition**, pour les bâtiments suivants :

- ceux d'une surface de plancher supérieure à 1000m²
- ou ceux ayant hébergé une ou plusieurs substances dangereuses (classées comme telles en vertu de l'article R. 4411-6 du code du travail).

Ce diagnostic doit être réalisé préalablement au dépôt de la demande de permis de démolir ou à défaut à la passation des marchés de démolition. Le projet de la Hunière est concerné au titre de la surface, puisque le bâtiment principal a une surface de plus de 1 ha et aussi probablement au titre des substances dangereuses (site Basias).

Le SICTOM sera en capacité d'absorber de façon satisfaisante la quantité supplémentaire de déchets induite par l'urbanisation future prévue. Le maître d'ouvrage devra faire réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition.

1.4. Gestion des ressources naturelles

1.4.1. Eaux souterraines et superficielles

Le territoire communal est concerné par deux Zones de répartition des eaux « eaux souterraines » : la nappe de l'Albien (Code : 03001) et la nappe de Beauce (Code : 03004).

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'État d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

Les Sables de Fontainebleau, captés par le forage de la Hunière pour l'AEP, sont compris dans le complexe multicouche de Beauce pour former la nappe de l'Oligocène ou nappe de Beauce. L'eau prélevée alimente, avec d'autres forages, la commune de Sonchamp. Le rapport de l'ARS pour l'année 2014 concernant cette unité de distribution indique une eau d'excellente qualité bactériologique, contenant peu de nitrates (8 mg/ l en moyenne), calcaire et conforme à la limite de qualité pour les pesticides. Pour l'année 2013, le rapport indique une eau d'excellente qualité bactériologique, contenant peu de nitrates (17 mg/ l en moyenne) et ponctuellement non conforme à la limite de qualité pour les pesticides (dépassement pendant moins de 30 jours).

Le dispositif de gestion collective de la nappe, mis en place à la suite des sécheresses des années 1990, a été révisé et amélioré dans le cadre de l'élaboration du SAGE Nappe de Beauce. Les outils mis en place permettent un suivi de la nappe en quantité et en qualité et une adaptation des prélèvements en conséquence, en particulier ceux destinés à l'irrigation.

Aucune zone humide n'est située sur le site du projet, ni à proximité. Il n'existe pas non plus de cours d'eau, le plus proche est la Rémarde (à environ 1,2 km en aval du hameau de la Hunière), qui constitue le milieu récepteur d'éventuels rejets, par l'intermédiaire du fossé de la Hunière, sans écoulement permanent.

Dans son état actuel, le site présente un fort taux d'imperméabilisation : le bâtiment principal (hangar) et les surfaces revêtues adjacentes (parkings, voirie) représentent à elles seules environ 2 ha. Globalement, on peut estimer à 1/3 le pourcentage de surfaces imperméabilisées. Ce pourcentage sera beaucoup plus faible après mise en œuvre du projet.

Le projet fera l'objet d'une gestion extensive des eaux pluviales basée sur des jardins humides à créer au sud ouest du projet (voir, à titre indicatif, le plan ci-dessous) au point bas du site sous forme d'une dépression qui ne se mettra en eau que lors d'événements pluvieux exceptionnels. Le traitement de ces jardins humides se rapprochera de l'esprit et des caractéristiques d'une zone humide favorable à la biodiversité. Cet espace constituera également un espace de détente collectif et un espace tampon avec les habitations existantes les plus proches.

Les études de sols en cours permettront une conception rigoureuse accrochées aux réalités physiques du terrain.



Source : Archicop et Endroit en Vert, diaporama de la réunion de présentation du 21 janvier 2016

L'alimentation en eau potable des futures habitations pourra être assurée grâce à une ressource de bonne qualité. Le projet n'aura aucune incidence sur les zones humides, il aura même une incidence positive sur l'imperméabilisation des sols. La gestion alternative des eaux pluviales prévue constitue une autre incidence positive (diminution des rejets, recharge de la nappe par infiltration, effet bénéfique pour la biodiversité)

1.4.2. Extraction de matériaux

Aucune extraction de matériaux n'est actuellement autorisée sur le territoire communal. Une carrière proche en activité est située à Ablis (granulats).

Le Schéma Départemental des Carrières des Yvelines a été approuvé le 13 août 1999.

Les orientations du Schéma départemental des carrières se déclinent selon les points suivants :

- Stabiliser la production des carrières des Yvelines
- Economiser la ressource
- Augmenter le recyclage
- Et réduire les impacts environnementaux.

Le recyclage éventuel d'une partie des matériaux de démolition issus du site du projet constitue un enjeu environnemental.

1.4.3. Energie

Le critère de l'orientation bioclimatique des constructions a été intégré dans la composition générale du projet ce qui permet des économies théoriques d'énergies pour le chauffage et l'éclairage de 10 à 20 %. La mitoyenneté majoritaire des constructions voisines induit une isolation passive efficace. Le

site est relativement abrité des vents dominants de Sud-Ouest grâce à la partie sud-ouest du hameau de la Hunière et aux grands arbres implantés en limite, qui jouent un rôle de brise vent (chapitre climat local).

Pour obtenir des financements supplémentaires, les logements sociaux présenteront des caractéristiques permettant des performances supérieures de 10 à 20 % par rapport aux normes RT 2020.



Source : Archicop et Endroit en Vert, diaporama de la réunion de présentation du 21 janvier 2016

Le projet prend correctement en compte l'enjeu énergétique, grâce à une conception favorisant les économies d'énergie et une partie des logements (les logements sociaux) dont les performances devraient être supérieures à ceux respectant strictement la Rt 2020.

1.4.4. Consommation d'espace péri-urbain

L'opération concerne un site déjà urbanisé en totalité, dont l'activité industrielle a cessé en décembre 2012. Il s'agit d'une opération de requalification urbaine, qui va permettre la réutilisation d'un site à l'abandon.

L'ensemble des parcelles concernées, qui totalisent 6,3 ha, était classé en zone UI au POS de la commune.



Photo aérienne de la friche industrielle.

La consommation d'espace péri-urbain est donc nulle, ce qui constitue une incidence favorable majeure du projet.

1.5. Risques naturels et technologiques

1.5.1. Risques naturels

Le hameau de la Hunière n'est pas concerné par le PPRI.

L'aléa lié au retrait gonflement des argiles est moyen pour la partie nord du site du projet, il est a priori nul côté sud.

Le site du projet n'est pas concerné par le risque d'effondrement ou d'affaissement du sol lié à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.

L'implantation du projet est favorable du point de vue des risques naturels. L'aléa retrait-gonflement des argiles devra être pris en compte lors des études de détail.

2. MESURES COMPENSATOIRES ET INDICATEURS DE SUIVI

2.1. Mesures compensatoires

Le chapitre précédent traitant des incidences du projet sur l'environnement a mis en évidence que ces incidences sont très limitées, voire positives pour certains thèmes (aspects paysagers, consommation d'espace, biodiversité...). Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

Les mesures intégrées au projet ont déjà été décrites :

- Intégration paysagère,
- Gestion alternative des eaux pluviales,
- Economies d'énergie,
- Diagnostic concernant les matériaux issus de la démolition,
- Futur dossier au titre de la loi sur l'eau...

2.2. Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi proposés sont les suivants :

Thématiques	Paramètres	Sources	Indices	Valeur de l'indice à ce jour	Échéance
Mixité sociale	Production de logements sociaux	Mairie	Nombre de logements sociaux produits sur le site de la Hunière	Sans objet	3 et 6 ans
Qualité de l'air - Déplacements	Desserte par ligne express Rambouillet-Dourdan	Syndicat des transports d'Île-de-France	Renforcement effectif	Sans objet	3 et 6 ans
	Linéaire de liaisons douces (entre la Hunière et le bourg)	Mairie	Linéaire créé	nul	3 et 6 ans
	Accroche au réseau de chemins ruraux voisins	Mairie	Accroche réalisée	nul	3 et 6 ans
Sources de pollution	Assainissement des eaux usées	Portail d'information sur l'assainissement communal	Charge maximale en entrée Conformité en équipement Conformité en performance	En 2014 Charge maximale en entrée : 166 EH Conformité en équipement : oui Conformité en performance : oui	Annuelle avec bilan des évolutions à 3 et 6 ans

Thématiques	Paramètres	Sources	Indices	Valeur de l'indice à ce jour	Échéance
	Eaux pluviales	Permis d'aménager / services techniques	Aménagements réalisés (jardins humides) avec le linéaire et/ ou la surface	Sans objet	3 et 6 ans
Qualité des végétations	Alignements de tilleuls en bordure de site	Observation de terrain, photo aérienne	Nombre d'arbres	A recueillir	3 et 6 ans

3. RESUME NON TECHNIQUE

1 Présentation et diagnostic

À l'échelle régionale, Sonchamp est située en frange ouest de l'Île-de-France, à deux pas du département d'Eure-et-Loir. Sonchamp se trouve près des pôles commerciaux de Rambouillet, de Saint-Arnoult et de Dourdan.

La mise en compatibilité du POS de la commune de Sonchamp concerne le site de la Hunière, à environ 3 km au nord-ouest du bourg, où est prévue une opération de renouvellement urbain.

La population communale a augmenté d'environ 60% en 40 ans passant de 1 017 habitants en 1968 à 1 589 en 2011. Le nombre moyen d'occupants par ménage baisse significativement depuis 40 ans, il est aujourd'hui à 2,6 à Sonchamp.

Sonchamp dispose d'un parc homogène de logements, essentiellement tourné vers la résidence occupée par son propriétaire. Les jeunes risquent d'avoir de plus en plus de mal à trouver un logement adapté. On trouve un fort potentiel de logements (une soixantaine) dans le tissu bâti existant.

La commune de Sonchamp se caractérise par un certain dynamisme économique. Les actifs résidant à Sonchamp ne trouvent que pour 16% d'entre eux du travail sur place et se déplacent surtout en voiture.

La majorité des équipements collectifs, des commerces et des services est logiquement regroupée dans le centre bourg.

2 État initial de l'environnement

Biodiversité et milieux naturels

Aucun site protégé ou inventorié n'est présent sur le site de la Hunière, mais deux sites Natura 2000 sont présents à proximité : la Zone de Protection Spéciale « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (FR1112011) située à 1,3 km au nord et la Zone Spéciale de Conservation « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (FR1100803) située à 3,6 km au nord-est.

Les habitats présents sur le site de la Hunière sont très artificialisés. Outre les zones imperméabilisées par les bâtiments et les parkings, le site est couvert d'une pelouse de type espace vert urbain. Cette pelouse entretenue régulièrement est composée d'espèces végétales communes et parsemée d'arbres d'essences horticoles. Le site présente peu d'intérêt écologique. Son artificialisation et son entretien régulier ne sont pas favorables à une riche biodiversité.

Le site de la Hunière se trouve en dehors de la trame verte et bleue communale. Les réservoirs de biodiversité les plus proches sont situés à 1 km au nord et au sud et correspondent au massif forestier de Rambouillet. Les corridors des différentes sous-trames sont également absents du site de la Hunière.

Pollution et qualité des milieux

Il n'existe pas de sources d'émissions polluantes dans l'air sur le site ni à proximité.

Le site du projet se trouve dans le bassin versant de la masse d'eau superficielle « la Rémarde » (code FRHR97-F46-0410), avec un objectif de bon état écologique en 2021 ; l'objectif de bon état chimique est fixé pour 2015. Le fossé de la Hunière, sans écoulement permanent, d'une longueur de 4 km, rejoint la Rémarde au lieu-dit les Chênes Secs. C'est ce fossé qui reçoit les effluents de la station d'épuration de la Hunière, située à l'est du hameau.

Un forage AEP est situé près du site du projet (à environ 300 m) : le forage de la Hunière, qui capte l'aquifère des sables de Fontainebleau. Le prélèvement d'eau et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection de l'ouvrage ont fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 3 mars 2008. Le site du

projet de la Hunière se situe en partie dans le périmètre de protection rapproché du captage, où certaines activités sont réglementées. La nappe captée est vulnérable au droit du site du projet.

La Base de données Basias (inventaire historique des sites industriels et activités de service) répertorie 7 sites sur la commune de Sonchamp, dont un est situé sur le site du projet. Il s'agit de Metal Concept, qui a succédé en 1999 à Mapegaz industrie S.A. La fiche Basias (rédigée en 1997) indique comme dernière activité l'usinage de robinetterie industrielle pour les installations de gaz et de pétrole. L'usine a fermé en 2012.

Déchets

La collecte des déchets est assurée par le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Rambouillet. Les compétences de gestion des déchèteries et du traitement sont assurées par le SITREVA, qui regroupe 5 syndicats primaires, 235 communes pour 316 399 habitants.

Gestion des ressources naturelles

Le territoire communal est concerné par deux Zones de répartition des eaux « eaux souterraines » : la nappe de l'Albien (Code : 03001) et la nappe de Beauce (Code : 03004).

Aucune zone humide n'est située sur le site du projet, ni à proximité.

Risques naturels et technologiques

Le hameau de la Hunière n'est pas concerné par le PPRI. L'aléa lié au retrait gonflement des argiles est moyen pour la partie nord du site du projet, il est a priori nul côté sud. Le site du projet n'est pas concerné par le risque d'effondrement ou d'affaissement du sol lié à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées.

La conduite Trapil (transport d'hydrocarbures liquides) passe à bonne distance du hameau de la Hunière (plus d'un kilomètre). Aucune installation classée SEVESO (seuil haut ou seuil bas) n'est située sur le territoire communal.

La base de données de l'inspection des installations classées recense trois installations classées pour l'environnement sur la commune, dont une située à la Hunière, qui a cessé son activité (Metal Concept).

Cadre de vie

Le secteur de La Hunière n'est pas concerné par un périmètre paysager prioritaire défini par la charte du Parc.

La commune de Sonchamp compte plusieurs infrastructures classées pour le bruit sur son territoire (A 11, RN 10, RD 27), toutes situées à bonne distance du site du projet, qui n'est pas affecté par le bruit d'origine routière et bénéficie d'un environnement calme, propice à l'accueil de nouveaux habitants.

Le projet est bordé par la Rd 936. Compte tenu des flux de véhicules et de l'écran induit par les 3 pavillons existants (dont les habitants ne se sont jamais plaints de nuisances sonores) et leurs profonds jardins très végétalisés, cette voie n'induit pas de nuisances sonores pour les futurs habitants.

L'étude agricole a permis le recensement de deux exploitations en activité à la Hunière, mais leur activité est essentiellement la production céréalière. L'exploitation n° 9 possède trois poulaillers, mais ils sont implantés en bordure extérieure du hameau côté est, ce qui limite beaucoup les nuisances.

Patrimoine naturel et culturel

La commune est concernée par deux sites inscrits et un site classé, qui sont situés à bonne distance du hameau de la Hunière.

La commune de Sonchamp compte deux monuments historiques inscrits, l'église et l'ancien manège à chevaux et décor intérieur du château de Pinceloup. Ces deux monuments sont situés à plus de 2 km, donc le site du projet se trouve tout à fait en dehors des périmètres de protection de ces monuments.

Le recensement des éléments bâtis d'intérêt patrimonial réalisé par le Parc n'indique aucun élément dans le hameau proprement dit, mais trois ensembles bâtis sont répertoriés aux environs, en covisibilité avec le site du projet :

- Le manoir d'Epainville à l'ouest (patrimoine civil)
- La ferme du Coin du Bois, au nord (patrimoine lié à la terre)
- La ferme de Reverderie, au nord-est (patrimoine lié à la terre).

3 Présentation du projet et justification de l'intérêt général

Le site du projet est situé au nord de La Hunière, troisième hameau le plus important de la commune. Il s'agit d'un ancien site industriel d'une superficie de 6,5 hectares. Très arboré et bordé sur ses franges nord et ouest par un alignement de tilleuls, le site est visible de loin dans l'horizon plan.

Le hameau de La Hunière compte environ 85 logements, le projet en prévoit 115. Ces logements, plutôt que d'être uniformes, développent une diversité de produits et des typologies variées, tout en respectant les formes bâties traditionnelles.

Depuis le 1er janvier 2014 et suite à l'agrandissement du périmètre de Rambouillet Territoire, Sonchamp est soumise aux obligations de l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain qui stipule qu'en 2025, le parc de résidences principales devra être composé au minimum de 25 % de logements sociaux.

Au 1er janvier 2013, le taux de logements sociaux de la commune était inférieur à 1 %.

Pour répondre aux exigences réglementaires qui permettront d'améliorer le parcours résidentiel, la politique de renforcement de logements sociaux sera programmée en trois plans triennaux et s'appuiera sur deux axes.

La première phase du plan triennal consistera à permettre une opération de renouvellement urbain dans une friche industrielle au hameau de La Hunière, l'objectif sera la production de logements dont une part substantielle de logements sociaux. C'est l'objet de la présente déclaration de projet et de mise en compatibilité du Pos.

La mobilisation du potentiel de logements existants dans le tissu bâti constituera la deuxième et/ou la troisième phase du plan. C'est une des vocations du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

4 Compatibilité avec les documents cadres

La mise en compatibilité du POS est tout à fait compatible avec le Schéma directeur de la région Ile-de-France (opération réalisée à 100 % en renouvellement, favorisant la mixité sociale en prévoyant 45 % de logements sociaux) ainsi qu'avec le schéma de cohérence territoriale du sud Yvelines.

5 Incidences du projet sur l'environnement

Biodiversité et milieux naturels

Aucune incidence sur l'état de conservation des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire de ces deux sites Natura 2000 n'est à prévoir.

L'aménagement du site n'aura donc pas d'impact significatif sur la faune, la flore et les habitats naturels, ni sur trame verte et bleue locale. La biodiversité sera par ailleurs améliorée grâce à la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts et à la création de jardin humides dans le cadre de la gestion extensive des eaux pluviales.

Pollution et qualité des milieux

La mise en œuvre du projet induira une légère augmentation des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal, qui sera probablement modérée grâce aux transports en commun et à la future liaison douce. Dans tous les cas, il semble que les émissions des gaz à effet de serre induites

par les transports soient moindres que lors de l'exploitation industrielle du site, du simple fait des déplacements des employés dont la grande majorité ne demeureraient pas à Sonchamp.

L'urbanisation future liée au projet de la Hunière n'est pas susceptible de porter atteinte au climat local ; le site choisi ne présente pas d'inconvénients du point de vue du climat local, il est relativement abrité des vents dominants de Sud-Ouest.

La mise en œuvre du projet n'aura pas d'incidence sur la qualité des eaux superficielles, les habitations seront raccordées à la station d'épuration du hameau. L'aquifère des sables de Fontainebleau capté pour l'AEP est vulnérable, du fait d'une faible protection superficielle. Le dossier loi sur l'eau qui sera constitué lors du permis d'aménager devra énoncer les précautions à prendre lors du chantier, en particulier vis-à-vis du risque de pollution par les hydrocarbures (carburant des engins) et lors de l'édification des fondations, afin de préserver la qualité des eaux souterraines. Après mise en œuvre du projet et moyennant le respect des prescriptions liées au périmètre rapproché, il n'y aura aucune incidence sur les eaux souterraines.

En ce qui concerne l'ancien site industriel de la Hunière, compte tenu de l'étude réalisée en 2014, seule la réalisation d'investigations sur les sols est recommandée à proximité des cuves et zones de dépotage identifiées, de l'atelier et de l'ancien transformateur. Il s'agit bien d'une recommandation de formulée dans le cadre du diagnostic environnemental, étude historique et de vulnérabilité réalisée en 2014.

Déchets

Le SICTOM sera en capacité d'absorber de façon satisfaisante la quantité supplémentaire de déchets induite par l'urbanisation future prévue. Le maître d'ouvrage devra faire réaliser un diagnostic portant sur les déchets issus des travaux de démolition.

Gestion des ressources naturelles

L'alimentation en eau potable des futures habitations pourra être assurée grâce à une ressource de bonne qualité. Le projet n'aura aucune incidence sur les zones humides, il aura une incidence positive sur l'imperméabilisation des sols. La gestion alternative des eaux pluviales prévue constitue une autre incidence positive (diminution des rejets, recharge de la nappe par infiltration, effet bénéfique pour la biodiversité).

Le recyclage éventuel d'une partie des matériaux de démolition issus du site du projet constitue un enjeu environnemental.

Le projet prend correctement en compte l'enjeu énergétique, grâce à une conception favorisant les économies d'énergie.

La consommation d'espace péri-urbain est nulle, puisque l'opération requalifie une friche industrielle ; cela constitue une incidence favorable majeure du projet.

Risques naturels et technologiques

L'implantation du projet est favorable du point de vue des risques naturels et technologiques.

Cadre de vie

La mise en œuvre de projet aura une incidence positive sur l'ambiance paysagère du hameau de la Hunière et fournira un cadre de qualité aux futurs habitants.

L'implantation du projet est favorable du point de vue des nuisances.

Patrimoine naturel et culturel

Le projet n'aura aucune incidence négative du point de vue du patrimoine naturel et culturel, voire une incidence positive.

6 Mesures compensatoires et indicateurs de suivi

Les incidences du projet sur l'environnement sont très limitées, voire positives pour certains thèmes (aspects paysagers, consommation d'espace...). Aucune mesure compensatoire n'est nécessaire.

Un certain nombre d'indicateurs sont proposés, qui permettront de faire un bilan de la mise en œuvre du projet.

4. MANIÈRE DONT L'ÉVALUATION A ÉTÉ EFFECTUÉE

4.1. Sources documentales

Bibliographie

AÄPA INGÉNIERIE VÉGÉTALE (2012), Étude phytosanitaire et inventaire des arbres et des formations boisées de l'ancien site industriel de la Hunière, rapport d'expertise

BIODIVERSITA (2009) – *Réalisation d'un inventaire floristique-faunistique de la propriété départementale de PINCELOUP – ST BENOIT à Clairefontaine-en-Yvelines et Sonchamp*. Conseil général des Yvelines, 83 p.

BIOTOPE (2011) – *Plan Régional d'Actions en faveur des chiroptères en Île-de-France : 2012 - 2016*. DRIEE Île-de-France, 153 p.

BISSARDON, M., GUIBAL, L. & RAMEAU, J.C. (1997) - *Corine biotopes* - Version originale - Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217p.

DDT, ONEMA - *Inventaires relatifs aux frayères et aux zones d'alimentation ou de croissance de la faune piscicole au sens du L.432-3 du code de l'environnement – État d'avancement des inventaires : concertation* (17/12/2012), 8 p.

TESORA - Agence de Paris (2014), Diagnostic Environnemental, Étude historique et de vulnérabilité

FERNEZ T. et CAUSSE G. (2015). *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France*. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.) (2015) – *Guide des végétations remarquables de la région Ile-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 volumes : méthodologie : 68 p. + Manuel pratique : 224 p.

FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVAQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T., VALET J.-M., 2012 – *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul ; 656 pages. Bailleul.

GRAND D., BOUDOT J.-P. (2006) – *Les Libellules des France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 740 p.

LAFRANCHIS T. (2000) – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*, Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 448 p.

LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J. (2004) – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines* (5^e édition), Ed. du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, 1167 p.

PNR Haute Vallée de Chevreuse (2014) – *Porter à connaissance du Parc - Milieux Naturels et TVB*. 16 p.

RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G. (1989) – *Flore forestière française* - Tome 1, Ed. I.D.F., 1785 p.

ROYER E., ARNABOLDI F. (2007) – *Document d'objectif Natura 2000, sites FR1100796 & FR1100803 Forêt de Rambouillet & Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline*. 199 p.

ROYER E. (ONF) & PERTHUIS A. (2012) – *Document d'objectif Massif de Rambouillet et zones humides proches - Site FR1112011*. 80 p. (plus annexes).

SIGES Seine-Normandie - <http://sigessn.brgm.fr> (édité le 03/05/2016)- *Synthèse des principales informations relatives aux eaux souterraines pour la commune de SONCHAMP*, 31 p.

SODETEG (1999), dossier de demande d'autorisation d'exploiter des installations classées pour la protection de l'environnement

SVENSSON L., MULLARNEY K., ZETTERSTRÖM D., GRANT P. (1999) – *Le guide Ornitho*, Ed. Delachaux et Niestlé, 399 p.

Webographie

<http://www.inpn.fr>
<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp>
<http://www.geoportail.gouv.fr/>
<http://inventaire-forestier.ign.fr/>
<http://www.yvelines.fr>
<http://www.faune-iledefrance.org>
<http://sigessn.brgm.fr/>
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.orge-yvette.fr/>
<http://www.eau-seine-normandie.fr/>
<http://www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles#/dpt/78>
<http://www.sitreva.fr/>
<http://basias.brgm.fr/>
<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/>
www.sage-beauce.fr/

4.2. Méthodologie

Les études concernant les milieux naturels ont tout d'abord pris en compte les données existantes et notamment :

- Porter à connaissance du PNR
- Base de données FLORA du conservatoire botanique national du bassin parisien
- Base de données INPN
- Site Internet collaboratif rassemblant des données naturalistes de toute l'Île-de-France : www.faune-iledefrance.org
- Données des deux DOCOB concernant les deux sites Natura 2000.

Des sorties de terrain (4 et 5 mai 2015) ont permis d'inventorier la faune, la flore et les habitats, notamment sur les secteurs pressentis pour l'urbanisation.

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors de l'évaluation environnementale du projet.